

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020****Vos références****Numéro fiscal**

Déclarant 1 (C) : 16 11 990 812 432

Déclarant 2 (C) : 21 20 760 621 245

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :20 RUE DE L ESCALE
17000 LA ROCHELLE**Numéro FIP :** 170 57 03 4919577789 3**Référence de l'avis :** 20 17 A315747 26**Numéro de rôle :** 016**Date d'établissement :** 24/07/2020**Date de mise en recouvrement :** 31/07/2020M LARSEN CHRESTEN ERUP
OU MME LARSEN MATHILDE
20 RUE DE L ESCALE
17000 LA ROCHELLE

17009

Somme qui vous est remboursée**3 103,00 €****Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.****Vous serez remboursé par virement le 07/08/2020 sur le
compte bancaire suivant :**

FR76 1551 9391 030X XXXX XXX0 181

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)SIP LA ROCHELLE
SAID 4 CENTRE
26 AV DE FETILLY BP 90800
17020 LA ROCHELLE CEDEX 1

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 35 935
Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : LARSEN
 Déclarant 2 - Nom de naissance : RAVAILLAULT

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		1		

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				3,00

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	19749		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1975		
Salaires, pensions, rentes nets.....	17774		17774
BNC professionnels déclarés.....		27584	
BNC pro. hors quotient imposables.....		27584	
BNC pro. imposables du foyer, hors quotient.....			27584

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			1370
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷			1370
Revenus fonciers nets.....			- 10700

Revenu brut global			36028
CSG déductible.....			- 93

Revenu imposable			35935
-------------------------------	--	--	--------------

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			804
Décote.....			- 804

REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Frais de comptabilité : Nombre.....	1	1	
Montant.....	877	877	0
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2	
Montant de la réduction d'impôt.....			0
Total des réductions d'impôt ²⁰			- 0

Impôt total avant crédits d'impôt			0
--	--	--	----------

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré	Montant retenu
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	175	175

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....			- 175
---	--	--	-------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis

Détail des revenus

	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴	2	2
BASE IMPOSABLE.....	2	2
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition.....	0	0

Total des prélèvements sociaux nets.....		0
---	--	----------

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :	- 175
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :	- 1092
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :	- 1836

Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....	- 3103
--	---------------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	3103
--	------

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....	35935
--	--------------

Reports sur les années suivantes

Déficits fonciers antérieurs non déduits des autres revenus	5437
---	------

Vous pouvez reporter en 2021 sur votre déclaration de revenus fonciers 2020 la fraction de ce déficit dont l'origine n'est pas antérieure à l'année 2010.

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹	1368
--	------

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2018.....	15562	15821
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862	4121
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923	+ 3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810	= 16069

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source-ou-en-appelant-le-0809-401-401)